

Reims, le 25 février 2019

**A tous les parents des élèves de l'école St André**

Madame, Monsieur,

Après ces vacances de février, nous abordons la quatrième période scolaire de l'année pour 6 semaines de classe.

**« Toute espèce de racisme conduit  
inévitablement  
à l'écrasement de l'homme »** Jean-Paul II

**RAPPEL**



*« L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements...En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet.*

***Pour toutes ces raisons, à la rentrée 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.***

*L'interdiction porte sur l'utilisation des téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles et des collèges.*

***Cette interdiction est valable pendant le temps scolaire et périscolaire. Elle est aussi effective durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'école ou de l'établissement scolaire. »***

*<http://www.education.gouv.fr/> 31/08/2018*





Pendant toute cette 4<sup>ème</sup> période, nous collectons pour la **Croix-Rouge Française** bonnets, écharpes, gants, couvertures et boîtes hermétiques avec leur couvercle.



Merci de les apporter à l'accueil.



**Voici les dates essentielles à retenir pour cette quatrième période :**

A partir de mardi 26 février, les élèves de CM2 inscrits bénéficieront d'un Atelier Allemand et Espagnol .



**Mardi 26 février à 18h15 : Commission Etablissement durable**



**Mardi 5 mars après-midi :**  
**Défilé de Carnaval pour toutes les classes de l'école dans l'établissement**  
*(cf circulaire donnée par les enseignantes)*

**Mercredi 6 mars**





**Vendredi 8 mars à 9h30 et à 10h30**  
Célébrations des Cendres pour les élèves  
des cycles 2 et 3 à l'église St André



Tous les vendredis de Carême, un temps de prière animé par des parents et des enseignantes sera proposé aux élèves qui le souhaitent du CP au CM2.

**Dimanche 10 mars de 14H30 à 18H00 :**



de l'Ecole organisé par l' *apel*

**mercredi**  
**20 mars**





**Jeudi 4 avril : fin des ateliers du midi**



**Lundi 25 mars à 18 h 30 : réunion Kermesse  
organisée par l'APEL St André**

**Vendredi 5 avril**

Opération  
"BOL DE RIZ"



**Le prix du repas sera reversé au profit de la Fédération des  
Associations des Chiens-guides d'Aveugles et la Croix Rouge Française.**

**▲ Pas d'ateliers du midi ce vendredi.**

**du vendredi 5 au mardi 23 avril :**  
**Vacances de Pâques**



**Semaine Sainte du 15 au 20 avril**

**Dimanche 21 avril :**



**Vendredi 26 avril : Célébrations de Pâques**

à 10 h pour les classes maternelles

à 14 h pour les classes élémentaires

*Vous êtes cordialement invités à nous rejoindre à l'église St André dans la mesure de vos possibilités.*

### **Divers**

- **Le dossier de réinscription** pour la Rentrée 2019/2020 vous sera donné **jeudi 2 mai 2019** et à remettre à Mme Gilotin à l'accueil **pour le vendredi 10 mai** au plus tard.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à notre établissement et à l'équipe pédagogique et, en espérant répondre au mieux à vos attentes, je vous assure de notre entière collaboration.

La directrice,  
Mme A. ROESCOU.